

## TÉMOIGNAGES

MARDI 9 juin 1959,  
9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Bonjour messieurs. Nous sommes en nombre. Nous pouvons commencer. Je crois qu'il nous reste un certain nombre de questions auxquelles il n'a pas été répondu. Certaines réponses paraîtront au compte rendu sous forme d'appendices et les autres seront données de vive voix. Je propose que nos deux témoins commencent par fournir les réponses qu'ils peuvent donner maintenant.

M<sup>lle</sup> RUTH E. ADDISON (*membre de la Commission du service civil*): Je voudrais déposer les documents que voici. Il y a d'abord les réponses aux questions sur les concours et les examens. La première est une réponse à M. Bell, qui a demandé combien de personnes avaient été provisoirement nommées, avec traitement, en 1958.

La deuxième est une réponse à M. McGee, qui a demandé des renseignements sur la nature des instructions données par la Commission du service civil aux fonctionnaires qui, dans les ministères, sont chargées de la sélection en ce qui concerne les concours de promotion.

La troisième est une réponse à M. Bell, qui a demandé d'autres renseignements sur les officiers des services de la défense qui sont entrés dans l'administration après leur licenciement.

L'autre groupe de réponses porte sur le service consultatif en administration. La première est une réponse à M. Lambert, qui s'est informé des études sur l'usage en commun des machines enregistrant les dictées. La deuxième est une réponse à MM. Carter, McGee et McDonald, qui ont demandé des renseignements détaillés sur les 41 grands relevés que la division de l'organisation et des procédés a faits en 1958.

Puis je voudrais répondre de vive voix à une question posée par M. Benidickson. Il a demandé si le ministre de l'Agriculture avait demandé un relevé en rapport avec les versements, fondés sur les superficies ensemencées, faits aux cultivateurs de l'Ouest. La Commission elle-même a été totalement étrangère à ce relevé. Nous n'en avons pas eu connaissance, mais nous croyons comprendre que le relevé dont il s'agit a été fait par un organisme qui ne relève pas de la Commission du service civil.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pelletier, y a-t-il des questions auxquelles vous désirez répondre?

M. PAUL PELLETIER (*membre de la Commission du service civil*): Oui, monsieur le président. Aux deux dernières séances, M. Winch a soulevé une question et, vu qu'il semblait exister une contradiction entre ce que j'avais précédemment dit et ce que paraissait dire une des circulaires imprimées de la Commission, j'ai déclaré que c'était là un exemple parfait de l'utilité des comités parlementaires. Naturellement, ce que je suis sur le point de dire ne doit pas rendre ce compliment moins valide, mais en vérité, la Commission n'est pas responsable de la feuille que M. Winch avait à la main.

Le 1<sup>er</sup> juin, M. Winch a dit qu'il citait "une copie d'instructions pour en appeler des résultats d'un concours d'avancement" et il a ajouté que cela venait du secrétaire de la Commission du service civil, immeuble Jackson, à Ottawa. Les honorables députés se souviennent de la discussion qui a suivi la production de ce document cité par M. Winch.